



- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et constatant les carences de l'Etat, Le Conseil Municipal de Saint-Menoux réuni le 29 novembre 2010 **déclare** :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des itinéraires 2010-2014)
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 et de poursuivre les travaux d'aménagement.

**Le Conseil Municipal de Saint-Menoux s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.**

Pour copie conforme  
Le Maire

